

Bulletin quotidien

n° 10 | Genève / vendredi 30 novembre 2007 //

30th International Conference of
the Red Cross and Red Crescent
Geneva, 2007

XXXe Conférence internationale de
la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 2007

XXX Conferencia Internacional de
la Cruz Roja y de la Media Luna Roja
Ginebra, 2007

المؤتمر الدولي الثلاثون
للصليب الأحمر والهلال الأحمر
جنيف، عام ٢٠٠٧

Election de cinq membres de la Commission permanente



Annemarie Huber-Hotz (Croix-Rouge suisse), vice-présidente, et Mandisa Kalako-Williams (Croix-Rouge sud-africaine), présidente de la Conférence internationale.

La troisième séance plénière de la 30^e Conférence internationale a commencé avec l'élection de cinq membres de la Commission permanente. Annemarie Huber-Hotz (Croix-Rouge suisse), vice-présidente de la session, a dirigé la procédure qui se déroule à bulletins secrets. Neuf candidats étaient en lice – deux pour l'Afrique, deux pour les Amériques, trois pour l'Asie et deux pour l'Europe (voir le Bulletin quotidien n° 9). Chaque Société nationale et chaque Etat inscrit les noms de ses cinq candidats sur son bulletin.

La vice-présidente a insisté sur l'importance du respect des Principes fondamentaux et de l'équilibre de la représentation géographique. L'appel nominal des Sociétés nationales, puis des Etats, a établi la présence de 324 délégations, soit 172 Sociétés nationales et 152 Etats, sans compter la Fédération internationale et le CICR. La majorité absolue requise pour l'élection a dont été fixée à 163 voix.

Un seul tour de scrutin a été nécessaire. Il a donné les résultats suivants :

ELUS :

Massimo Barra, Croix-Rouge italienne	213
Mohammed Al-Hadid, Croissant-Rouge jordanien	211
Adama Diarra, Croix-Rouge malienne	187
Steven E. Carr, Croix-Rouge américaine.....	182
Eamon Courtenay, Croix-Rouge du Belize	165

NON ÉLUS :

Tissa Manilal Abeywickrama, Croix-Rouge du Sri Lanka	156
Lady Jocelyn Keith, Croix-Rouge néo-zélandaise.....	132
William A. Eteki Mboumoua, Croix-Rouge camerounaise.....	110
Freddy Karup Pedersen, Croix-Rouge danoise.....	83



Appel nominal.

Mémorandum d'accord

Pär Stenbäck était invité à rendre compte à la Conférence internationale de la mise en oeuvre du Mémorandum d'accord entre le Magen David Adom israélien et le Croissant-Rouge palestinien. Tout en soulignant les efforts notables déployés par les deux organisations, il a noté qu'il restait beaucoup à faire (voir le Bulletin quotidien n° 5).

Depuis son rapport devant le Conseil des délégués, a-t-il déclaré, de nouveaux développements ont été enregistrés en ce qui concerne le déploiement des 5 ambulances du Croissant-Rouge palestinien à Jérusalem. M. Stenbäck a également signalé que la question de la juridiction géographique respective des deux organisations avait progressé.

Son Excellence Boudewijn J. Van Eenennaam, vice-président de la Conférence, a informé l'assemblée qu'un accord avait été conclu pour un projet révisé de résolution. Il a déclaré que la consultation qu'il avait dirigée ces derniers jours s'était distinguée par un esprit constructif qui laisse bien augurer de l'avenir. Malgré tout ce qui les sépare, les participants ont fait preuve d'une attitude positive et courageuse sans laquelle ce résultat n'aurait pas été possible. Le débat s'est concentré

sur la réalité du terrain, laissant de côté les considérations politiques.

La résolution, a souligné M. Van Eenennaam, couvre des questions essentielles au nombre desquelles les rôles des protagonistes et le renforcement du processus de suivi.

Mandisa Kalako-Williams, président de la Conférence, a soumis le projet révisé de résolution aux délégués qui l'ont adopté au consensus.

Suite à l'adoption du projet de résolution, de nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction quant au résultat du processus de consultation et à la résolution relative à la mise en oeuvre du Mémorandum d'accord. Parmi ces intervenants, mentionnons, outre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom, Son Excellence Juan Marabito, vice-président de la Conférence, qui s'exprimait au nom du groupe de l'Amérique latine, le groupe des Sociétés arabes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge américaine, le gouvernement du Pakistan qui s'exprimait au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, le gouvernement du Portugal au nom de l'Union euro-



péenne, la Croix-Rouge du Ghana, le gouvernement israélien, le gouvernement égyptien au nom du groupe africain, le gouvernement suisse, le gouvernement irakien au nom du groupe arabe, le gouvernement canadien, le gouvernement des Etats-Unis et les présidents du CICR et de la Fédération internationale. ■

Le grand débat

Les défis humanitaires liés au changement climatique, aux migrations, à la violence urbaine et aux maladies émergentes et récurrentes sont étroitement associés et ne pourront pas être relevés sans une coopération étroite entre les gouvernements, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et les autres acteurs concernés.

« Il a été largement reconnu que ces quatre problèmes comportent des interactions mutuelles », a confirmé Son Excellence Ichiro Fujisaki (Japon), rapporteur de la Conférence à qui incombait la difficile tâche de résumer et de synthétiser les 109 déclarations formulées par les Etats et les Sociétés nationales dans le cadre des délibérations.

« Il a également été convenu que ces défis réclament de solides partenariats aux niveaux local et national. »

Dégradation environnementale et changement climatique

Les participants à la discussion générale ont souligné que « le changement climatique affecte tout spécialement les habitants les plus démunis des pays les plus pauvres – ceux qui contribuent le moins au réchauffement global », a noté M. Fujisaki.

Les délégations ont exhorté les Sociétés nationales à assumer un rôle crucial en s'attaquant aux conséquences humanitaires du changement climatique, en menant une action de sensi-



Ils ont fait référence à des initiatives concrètes comme la Déclaration de Genève de 2006 sur la violence armée et le développement.

Les participants ont noté que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peut jouer un rôle déterminant sur plusieurs plans. Il peut, par exemple, contribuer à renforcer la cohésion sociale en offrant des opportunités aux jeunes ou en conduisant des programmes de réinsertion des ex-enfants soldats et des enfants des rues.

Dans toutes ces activités, les volontaires et tout spécialement les jeunes

peuvent prendre une part essentielle.

bilisation sur les risques environnementaux et en intensifiant les efforts de préparation aux catastrophes et de réduction des risques.

Quant aux Etats, ils ont été invités à formuler des plans intégrés de réponse aux catastrophes en mettant à profit les capacités des Sociétés nationales et d'autres organisations similaires.

Migrations internationales

Les participants ont estimé qu'il ne suffit pas de faire face aux conséquences des migrations internationales. Ils ont expliqué qu'il est crucial de s'attaquer aux causes sous-jacentes de ce phénomène, parmi lesquelles la pauvreté, le chômage, l'exclusion sociale et les conflits armés.

Une étroite coopération internationale est essentielle pour traiter ces problèmes.

Les délégations ont également noté que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a un rôle important à jouer en minimisant l'impact humanitaire des migrations et que les Sociétés nationales ont le devoir d'assister les migrants, quel que soit leur statut.

La profonde vulnérabilité des migrants, notamment des femmes et des enfants, a aussi été soulignée.

Violence urbaine

Plusieurs délégations ont mis en avant la responsabilité des Etats et des Sociétés nationales dans la prévention et la réduction de la violence urbaine.

Santé

Le rôle clé des volontaires a également été mis en avant vis-à-vis des défis posés par les maladies émergentes et récurrentes. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude face à l'impact croissant de menaces comme le VIH, la tuberculose et le paludisme.

A cet égard, les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer les Sociétés nationales, de façon à ce qu'elles puissent continuer de contribuer activement à la prévention et au contrôle des épidémies.

« Tous les représentants ont convenu que ces défis excèdent les capacités d'acteurs isolés », a conclu M. Ichiro. « L'union des forces est indispensable. » ■



Des volontaires de la Croix-Rouge libanaise.

Un aspect controversé des migrations

La montée de la xénophobie dans les pays développés et les entraves étatiques à l'aide humanitaire en faveur des migrants préoccupent très sérieusement les Sociétés nationales.

« S'il est une question qui préoccupe plus que toute autre les instances dirigeantes des Sociétés nationales, c'est bien la situation complexe et souvent ambiguë des migrants, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées et autres groupes marginalisés », a déclaré Muctarr Jalloh (Croix-Rouge de Sierra Leone), rendant compte des discussions de la Commission A sur le rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics qui incombe aux Sociétés nationales dans le domaine humanitaire.

Les participants, a-t-il souligné, ont évoqué à maintes reprises cette question controversée, les Sociétés nationales rapportant qu'elles se trouvent trop souvent dans la position désagréable d'être confrontées à de pressants besoins humanitaires, mais d'être entravées par leurs gouvernements et exposées à la critique de la population indigène dans leur volonté d'assister les migrants.

La Croix-Rouge britannique, a noté M. Jalloh, a exprimé le sentiment de nombreuses délégations en demandant quelles mesures le Mouvement pourrait prendre quand les priorités politiques et intérieures d'un gouvernement vont à l'encontre des nécessités humanitaires. L'orateur a cité le cas de la Croix-Rouge suédoise qui s'était directement opposée aux autorités qui l'empêchaient d'assurer des services de santé à certains groupes de migrants.

La Fédération internationale a rappelé que la priorité absolue consiste en toutes circonstances à répondre aux besoins vitaux et que, dans les cas où cette assistance est entravée et où la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont empêchés d'accomplir leur mission, les Sociétés nationales ont le devoir de protester vigoureusement.

La Croix-Rouge italienne, qui a qualifié la Méditerranée de « tombeau marin », a affirmé la nécessité de faire davantage encore, quitte à braver l'opinion publique. Elle a appelé la Fédération internationale à établir une alliance opérationnelle liant les Sociétés nationales des pays d'origine et d'accueil des migrants.

M. Jalloh a fait état du sentiment général que les relations entre les Sociétés nationales et les gouvernements réclament un engagement de longue haleine de part et d'autre et qu'un dialogue permanent doit être institué à tous les niveaux afin de promouvoir la confiance et la compréhension mutuelles. Une solide base juridique constitue un préalable essentiel, mais la loi seule ne saurait suffire à définir et à encadrer le rôle d'auxiliaire.

Pour conclure, il a énuméré les cinq domaines afférents à ce rôle les plus souvent cités par les Sociétés nationales : diffusion du DIH dans le cadre des établissements scolaires secondaires et supérieurs et auprès des forces armées ; préparation aux catastrophes et secours ; soutien aux victimes de conflits armés ; assistance sociale ; santé et assistance aux personnes au niveau communautaire. ■

Préserver la vie et la dignité humaine dans les situations de conflit armé



Lorsqu'il est appliqué, le droit international humanitaire (DIH) garantit une protection suffisante aux victimes des

conflits armés contemporains, a affirmé Jeffrey Chan Wah Teck (Croix-Rouge de Singapour), rapporteur de la Commission sur la réaffirmation et l'application du DIH, même si d'aucuns prétendent qu'il n'est pas adapté aux défis de notre époque.

« Différentes études menées par le CICR ont confirmé que les dispositions existantes sont adéquates, mais que le problème réside dans le manque de respect de ces règles », a-t-il précisé.

Durant les délibérations de la commission, plusieurs délégations ont insisté sur la nature complémentaire du DIH, des droits de l'homme et des droits des réfugiés. Beaucoup ont évoqué les défis que présentent pour le DIH le caractère déséquilibré des conflits, tout en soulignant que, si une partie ne se conforme pas à ses règles, cela ne dispense en aucune façon la partie adverse de ses obligations.

De nombreuses délégations ont également insisté sur le tragique impact humanitaire des munitions à dispersion et sur l'urgence de prohiber ces armes qui frappent de manière indistincte.

Les participants ont aussi souligné la nécessité de mieux faire comprendre la signification du DIH. Le 60^e anniversaire des Conventions de Genève qui sera célébré en 2009 est apparu comme une excellente occasion de mettre sur pied un large éventail d'activités dans ce domaine. ■



Large approbation des directives sur le droit des interventions en cas de catastrophe



Beaucoup ont remarqué que les directives sur le droit des interventions en cas de catastrophe avaient déjà fait la preuve de leur utilité. On s'est félicité en particulier de leur caractère non contraignant et de leur adaptabilité aux contextes locaux. Cet outil permet au Mouvement de travailler en harmonie avec ses principes et valeurs dans la gestion des catastrophes et il offre une précieuse synthèse des normes et des meilleures pratiques existantes en la matière.

Les participants ont souligné également que les directives peuvent être utiles aussi bien pour les gouvernements que pour les Sociétés nationales en assurant aux premiers un cadre

Certaines Sociétés nationales ont fait part de leur volonté de travailler en étroite liaison avec leurs gouvernements en vue d'améliorer les législations et autres réglementations pertinentes. Celles qui sont déjà associées à la planification de la gestion des catastrophes au niveau national ont été tout spécialement invitées à s'engager résolument dans cette voie.

De leur côté, les gouvernements ont promis de contribuer à la diffusion des directives et d'encourager le dialogue entre les parties concernées.

M. Üzümcü a conclu en rappelant le souhait exprimé par certains gouvernements que la Fédération internationale poursuive son travail dans ce domaine. « La Fédération devrait être proactive et continuer de mener les efforts conjoints de sensibilisation et de recherche au sujet de la préparation juridique des interventions en cas de catastrophe », a-t-il déclaré. « Elle devrait aussi encourager et aider les Sociétés nationales à conseiller leurs gouvernements respectifs sur la meilleure façon d'utiliser les directives. » ■

Les membres de la Conférence internationale ont convenu mercredi que les mécanismes juridiques ont un impact direct sur la réduction des souffrances humaines, a noté Son Excellence Ahmet Üzümcü (Turquie), rapporteur de la Commission C.

de référence pour développer leurs dispositifs juridiques et leurs politiques, et en fournissant aux secondes une sorte de liste de contrôle de problèmes légaux communs à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge ainsi qu'à d'autres organisations similaires.



Jakob Kellenberger, président du CICR, et Juan Manuel Suárez del Toro, président de la Fédération internationale, signent un engagement conjoint sur le rétablissement des liens familiaux.

Notre monde, nos défis

Le film projeté lors de la séance d'ouverture de la Conférence internationale est à la disposition de tous les délégués sur simple demande par courrier électronique à l'adresse suivante :

shop.gva@icrc.org

Diaporamas liens familiaux et DIH

Plusieurs demandes ont été exprimées en vue d'obtenir les diaporamas présentés dans le cadre du débat du Conseil des délégués sur le rétablissement des liens familiaux et de la commission en charge du DIH. L'un et l'autre seront très probablement diffusés par le CICR et pourront être commandés par courrier électronique à l'adresse suivante :

shop.gva@icrc.org.

Photos : Fédération internationale ou CICR

Les délégués sont cordialement invités à vider quotidiennement leurs casiers.

Ce Bulletin est publié à titre purement informatif. Il ne constitue en aucun cas un document officiel.